

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.12.497**

**Nautilus - Marché de
maîtrise d'oeuvre
(bassin sportif de 50
M) : avenant n° 2**

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS SPORTIFSRapporteur : **Monsieur BRONCY****NAUTILIS - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE (BASSIN SPORTIF DE 50 M) : AVENANT N° 2**

Par marché public n°99/29 du 27 janvier 1999, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bassin sportif de 50 m du centre nautique – patinoire a été confiée au groupement solidaire constitué des maîtres d'œuvre suivants : SARL JAPAC (mandataire) / FAULKNER BROWN / M. BOUSSIRON Michel / BET SECBA / SA SODEG INGENIERIE / BET BIRONNEAU POINOT / SARL ABAQUE / SARL ITAC / SA OUEST INFRA.

Un précédent avenant a fixé le coût prévisionnel définitif des travaux à 2 147 244,40 € HT et le forfait de rémunération du maître d'œuvre à 294 172,48 € HT.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte le transfert de tous les droits et obligations de OUEST INFRA (co-traitant dans le groupement de maîtrise d'œuvre) à EGIS AMENAGEMENT.

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 11 décembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bassin sportif de 50 m du centre nautique – patinoire NAUTILIS, ayant pour objet de prendre en compte le transfert de tous les droits et obligations de OUEST INFRA (co-traitant dans le groupement de maîtrise d'œuvre) à EGIS AMENAGEMENT, domicilié 8 impasse de Belgique – BP 13127 – 44 331 NANTES Cedex 3.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****03 janvier 2008****Affiché le :****03 janvier 2008**